

## PRESTATION DE SERVICE

### COLLABORATEURS POUR L'ENCODAGE DE SITES WEB

Marché public de faible montant de services

#### A. LÉGISLATION APPLICABLE

Ce marché est notamment soumis aux dispositions suivantes en vigueur à la date de la signature, ainsi qu'à tout texte complétant ou modifiant ces dispositions :

- L'article 92 de la loi du 17 juin 2016 relatives aux marchés publics ;
- L'article 44 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;
- Les articles 6, 7 et 124 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

#### B. POUVOIR ADJUDICATEUR

Le pouvoir adjudicateur est la Communauté française – Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Secrétariat Général, Direction Générale des infrastructures, représentée par Chantal DASSONVILLE, Directrice générale Adjointe, chargée de la direction et du contrôle de l'exécution du marché.

#### C. OBJET DU MARCHÉ

Le présent appel concerne une mission d'encodage des différentes bases de données des sites web de la Cellule architecture.

##### 1. Description du contexte de la prestation

###### a. La Cellule architecture en bref

Fondée en 2007, la Cellule architecture est un service de la Fédération Wallonie-Bruxelles. S'appuyant sur la conviction que l'architecture définit la qualité de notre cadre de vie, tant dans ses dimensions spatiales et fonctionnelles que culturelles, les missions de la Cellule architecture sont articulées autour de trois grands objectifs. La Cellule architecture copilote par ailleurs avec Wallonie-Bruxelles International (WBI) l'agence à l'export Wallonie-Bruxelles Architectures (WBA).

**I. Garantir la qualité architecturale dans les bâtiments et espaces accessibles au public**, en favorisant une architecture de création, intégrant performances environnementale et énergétique, et en ayant recours aux disciplines associées à l'architecture que sont le paysage, le design mobilier et signalétique, la scénographie, etc. Pour y parvenir, la Cellule architecture accompagne les processus de mise en œuvre des marchés de désignation des concepteurs (aide à la rédaction des programmes, identification des contraintes, mise en place des conditions favorables au bon déroulement de la mise en concurrence des équipes, communication, etc.). L'objectif est de conférer aux bâtiments de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à ceux qu'elle cofinance ou dont elle accompagne la conception, une valeur d'exemple pour la collectivité. La Cellule architecture a mis au point une série de documents type réunis dans un guide pratique (choix de la procédure, cahier des charges, ligne du temps, organisation du jury, trame pour la pré-analyse des dossiers, exemple de PV de sélection et d'attribution, etc.) qui permettent de faciliter le travail des opérateurs locaux.

**II. Soutenir et développer l'intégration d'œuvres d'art dans les bâtiments publics conformément au décret du 10 mai 1984**

**III. Promouvoir l'architecture comme une discipline culturelle**, par une politique de mise en œuvre et de soutien aux initiatives tant publiques que privées participant à l'identification, la promotion et la valorisation de l'architecture et de ses disciplines associées.

Les actions identifiées, qu'elles émanent de la société civile ou d'initiative du Ministère, relèvent des axes suivants :

- Le débat, la réflexion et la recherche
- L'identification et la mise en valeur du patrimoine contemporain
- L'actualité de l'architecture
- L'émergence
- La sensibilisation des jeunes et du public scolaire
- Les archives de l'architecture
- La diffusion favorisant le recours à la transversalité : avec le média audiovisuel, la photographie, l'écriture et l'édition
- L'international : la Biennale d'architecture de Venise, en collaboration avec Wallonie-Bruxelles International ; Wallonie-Bruxelles Architectures (WBA) ; le Forum Européen des Politiques Architecturales / European Forum for Architectural Policies (FEPA-EFAP)

La Cellule architecture a également développé un pôle éditorial, accompagnant les axes de sa politique :

- L'actualité de l'architecture, avec la collection triennale *Architectures Wallonie-Bruxelles Inventaires # Inventories* proposant un instantané de la production en Belgique francophone, la collection monographique de bâtiments *Visions. Architectures publiques*, la collection *Prix de la maîtrise d'ouvrage publique* et la collection dédiée aux enjeux du *Logement public* en Wallonie (éditée en partenariat avec la Société wallonne du Logement) ;

- le soutien à l'intégration d'œuvres d'art dans les bâtiments publics avec la collection I.O.A. qui lui est spécifiquement dédiée ;
- le soutien à la pluridisciplinarité, avec la collection *Fenêtre sur* qui décroïssonne les pratiques et le regard ;
- l'identification et la mise en valeur du patrimoine contemporain, avec la collection de *Guides d'architecture moderne et contemporaine* en Wallonie et à Bruxelles (Liège sorti en 2014, Mons & Cœur du Hainaut en 2015, Tournai & Wallonie-Picarde et Charleroi Métropole en 2017), le soutien à la publication de monographies d'architectes de la seconde moitié du XXe siècle, la sensibilisation à la conservation et valorisation des archives d'architecture ;
- et enfin, la promotion à l'international, avec les titres relatifs à la Biennale internationale d'architecture de Venise ou des évènements ponctuels à l'étranger.

Chaque édition fait l'objet de commandes systématiques auprès d'auteurs, photographes et graphistes, et ponctuellement, de coéditions et de partenariats institutionnels. Consciente de son rôle de service public, la Cellule entend ainsi soutenir les acteurs de l'édition belge francophone, renouvelant le questionnement entre propos et forme.

## b. Les sites internet de la Cellule architecture

Dans le cadre de ses activités, la Cellule architecture est en train de développer deux sites internet.

### **Le site internet [Cellulearchi.be](http://Cellulearchi.be) :**

Ce site internet est l'outil principal de communication des activités de la Cellule. Y sont publiées notamment, les dernières actualités éditoriales et culturelles ainsi que les appels à candidatures des marchés suivi par la Cellule. Il est assorti d'une newsletter mensuelle.

Le site internet est également un outil d'archivages où peuvent être consultés tous les marchés ayant été suivis par la Cellule et toutes les intégrations d'œuvres d'art depuis l'application du décret. Le répertoire des publications et des principales manifestations culturelles initiées ou soutenues par la Cellule est également disponible.

Le site internet est également un outil de travail pour l'équipe de la Cellule permettant de gérer ses différents dossiers, en particulier les marchés de services d'architecture.

Depuis janvier 2018 une *version beta* du site internet a été mise ligne. Si la plupart des informations y sont encodées, certaines restent encore à traiter.

### **Le site internet « Plateforme [archives.archi](http://archives.archi) » :**

En 2011, la Fédération Wallonie-Bruxelles organisait le colloque "Les archives d'architecture en Communauté française: quelle politique ?". Ce colloque, a donné lieu à la publication en 2012 du *Livre blanc des archives de l'architecture*, dont l'une des 30 recommandations était l'institution d'une structure de concertation qui rassemble des représentants des centres d'archives privées, des universités, des administrations publiques et

d'organisations professionnelles. Mise en place en 2014, la *Plateforme* de concertation des archives de l'architecture en Fédération Wallonie-Bruxelles réunit les représentants des acteurs publics et privés concernés par la problématique de la conservation et de la valorisation des archives de l'architecture.

Outil principal de Plateforme, le site internet *archives.archi* a pour objectif d'offrir aux chercheurs et aux passionnés la possibilité de consulter la base de données répertoriant les lieux de conservation et les fonds d'archives traitant l'architecture.

Le site comprendra également des recommandations en matière de conservation, des biographies d'architectes et d'urbanistes.

Il est également envisagé à terme de rendre accessible la base documentaire des *Guides d'architecture moderne et contemporaine*. Cette base documentaire, intitulée, « architecture en recherche » est constituée des fiches descriptives des projets répertoriés dans les différents guides, ainsi que les références bibliographiques et pdf des articles scannés, les plans et photographies.

**C'est afin de poursuivre le développement de ces deux sites internet que le présent appel à collaborateurs/collaboratrices est lancé.**

## **2. Description de la prestation**

L'objet du présent marché consiste en une prestation de service d'encodage incluant des prestations ponctuelles de chercheur et d'auteur.

2 missions sont à pourvoir, faisant l'objet d'un lot chacune. Les soumissionnaires sont libres de présenter une offre pour tous les lots ou pour un seul. Le/la collaborateur/collaboratrice sera amené.e à réaliser une seule de ces deux missions ou les deux.

### a. Pour le lot 1 – Mission de finalisation de l'encodage des marchés d'architecture sur le site internet Cellulearchi.be

Dans le cadre de cette tâche vous serez amené(e) à traiter les marchés suivis par la Cellule afin de sélectionner les visuels significatifs (projet lauréat et candidats), à rédiger un court descriptif du marché sur base des informations disponibles, à encoder les différentes informations utiles à la fiche technique. Cela représente une cinquantaine de marchés.

### b. Pour le lot 2 – Mission d'Avancement de l'encodage du site internet *archives.archi*

Dans le cadre de cette tâche vous serez amené(e) à compléter la base de données des projets publiés dans les différents *Guides d'architecture moderne et contemporaine*. Sur base des PDF finaux des volumes des *Guides*, vous serez amené(e) à effectuer des recherches dans les archives informatiques de la Cellule et en bibliothèque pour compléter et encoder certaines informations.

### c. Pour le Lot 1 & 2

La tenue d'un journal de bord (format libre) des avancées de l'encodage sera demandée pour chacune des missions. Il sera présenté à la fin des étapes intermédiaires de la mission accompagné d'un bref rapport intermédiaire faisant la synthèse des avancées.

Un rapport final de mission sera demandé à la fin de chaque mission. Il compilera l'ensemble des notes intermédiaires et comportera également un volet prospectif.

Le contenu exact du journal de bord et des rapports sera défini de commun accord en début de mission.

## **3. Modalités d'exécution de la prestation**

### a. Lieux d'exécution

Le/la collaborateur/collaboratrice devra principalement effectuer sa prestation dans les locaux de la Cellule Architecture sis Boulevard Léopold II, 44-46 – 1080 Bruxelles.

Un poste de travail comprenant tous le matériel informatique nécessaire à sa prestation lui sera réservé pendant toute la durée de sa mission.

Les locaux seront accessibles entre 07h30 et 18h30.

Des aménagements pour effectuer une série de tâches à domicile sont possibles.

Des prestations ponctuelles en dehors du lieu principal de la prestation pourront être nécessaires (passage en bibliothèque). Les frais de transports feront l'objet d'un défraiement.

### b. Compétences requises pour la prestation

Afin de mener à bien sa tâche, le/la collaborateur/collaboratrice doit disposer des compétences suivantes :

#### **Compétences techniques spécifiques :**

- Bonne maîtrise de l'expression écrite (règles de syntaxe, grammaire et orthographe,...)
- Un intérêt pour l'histoire de l'architecture représente un atout

#### **Compétences bureautiques :**

- Maîtrise des logiciels Word et Excel
- Maîtrise des Navigateurs internet (Internet explorer, Mozilla Firefox, Google chrome...)
- Une expérience ou des connaissances en encodage de données représentent un atout

#### **Compétences génériques/comportementales :**

- Analyse et traitement d'informations : analyser et traiter de manière ciblée les données

- Organisation du travail : faire preuve d'une grande rigueur et être méthodique dans l'encodage et la gestion des données.
- Autonomie : faire preuve d'autonomie dans les tâches confiées, résoudre les problèmes et chercher des alternatives

### c. Délais d'exécution

**Concernant le lot 1 :** La mission s'étendra sur **maximum 4 mois** à dater de la date de la commande.

Le temps de travail nécessaire a été estimé à 11 semaines temps plein (38h/sem). Cette estimation est vouée à évoluer en fonction des avancées de la mission, la répartition pourra être réévaluée en conséquent.

La mission se divisera en 3 étapes :

---

- **Étape 1** Encodage de +/- 17 marchés > Bilan journal de bord

---

- **Étape 2** Encodage de +/- 17 marchés > Bilan journal de bord

---

- **Étape 3** Encodage de +/- 17 marchés > Rapport final

---

**Concernant le lot 2 :** La mission s'étendra sur **maximum 12 mois** à dater de la date de la commande.

Le temps de travail nécessaire a été estimé à 29 semaines temps plein (38h/sem).

La mission se divisera en 5 étapes :

---

- **Étape 1** Encodage de +/- 250 fiches archives > Bilan journal de bord

---

- **Étape 2** Encodage de +/- 250 fiches archives > Bilan journal de bord

---

- **Étape 3** Encodage de +/- 300 fiches archives > Bilan journal de bord

---

- **Étape 4** Encodage de +/- 300 fiches archives > Bilan journal de bord

---

- **Étape 5** Encodage de +/- 300 fiches archives > Rapport final

---

Cette estimation est vouée à évoluer en fonction des avancées de la mission, la répartition pourra être réévaluée en conséquent.

#### d. Vérification des services et réception

Les services faisant l'objet du marché sont soumis à des vérifications destinées à constater qu'ils répondent aux conditions imposées par le présent cahier des charges.

La vérification des services prestés s'effectuera avant chaque paiement.

Le pouvoir adjudicateur bénéficiera alors d'un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande du prestataire de services pour procéder aux formalités de réception et pour notifier sa décision d'acceptation ou de refus des services prestés.

## **D. PRIX & PAIEMENTS**

### **4. Détermination des prix**

#### a. Pour le lot 1

La rémunération est fixée à 6.250 € pour l'ensemble de la mission.

Le montant précité est « tout compris » : TVA et frais inclus (type frais de téléphone, etc...)

Les frais de déplacements en transports publics (en 2<sup>nd</sup> classe) seront comptés en sus et remboursés à raison de 700€ maximum pour toute la mission après introduction des copies des justificatifs.

#### b. Pour le lot 2

La rémunération est fixée à 17.800 € pour l'ensemble de la mission.

Le montant précité est « tout compris » : TVA et frais inclus (type frais de téléphone, etc...)

Les frais de déplacements en transports publics (en 2<sup>nd</sup> classe) seront comptés en sus et remboursés à raison de 2000€ maximum pour toute la mission après introduction des copies des justificatifs.

### **5. Paiements & délais de paiement**

#### a. Pour le Lot 1

Les paiements seront fractionnés comme suit :

- 30% - Fin de l'étape 1
- 30% - Fin de l'étape 2
- 40% - Fin de l'étape 3

Les frais de déplacements seront déclarés en sus après chaque fin d'étape.

#### b. Pour le Lot 2

Les paiements seront fractionnés comme suit :

- 15% - Fin de l'étape 1

- 15% - Fin de l'étape 2
- 20% - Fin de l'étape 3
- 20% - Fin de l'étape 4
- 30% - Fin de l'étape 5

Les frais de déplacements seront déclarés en sus, après chaque fin d'étape.

### c. Introduction et délais

Les paiements se feront sur présentation de factures ou déclarations de créance. Ces dernières ne peuvent être établies qu'une fois l'étape réalisée. Elles seront envoyées à l'adresse suivante :

**Fédération Wallonie-Bruxelles**  
**Secrétariat général**  
**Cellule architecture (5 E 505)**  
**À l'attention de Chantal DASSONVILLE**  
**Directrice générale adjointe**  
**Boulevard Léopold II, 44**  
**1080 BRUXELLES**

Le paiement des montants dus au prestataire est effectué dans les trente jours de calendrier à compter de l'échéance du délai de vérification visé au point « Vérification des services et réception », pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la facture ou de la déclaration de créance régulièrement établie.

## **E. ATTRIBUTION**

Le pouvoir adjudicateur se fonde, pour attribuer le présent marché, sur les critères d'attribution suivants :

- Motivation pour effectuer la prestation
- Bonne compréhension des enjeux globaux de la Cellule et particuliers de la mission
- Disponibilités

## **F. OFFRE**

### **6. Introduction**

L'offre (candidature) doit parvenir avant le **01/10/2018**.

Elle sera adressée par mail à Typhaine MOOGIN, [typhaine.moogin@cfwb.be](mailto:typhaine.moogin@cfwb.be).

### **7. Forme**

L'offre comprendra :

- Un curriculum vitae rédigé en français et actualisé.
- Une lettre de motivation (1 p. A4 maximum)



- Une lettre décrivant la manière dont le (la) soumissionnaire entend mettre ses compétences au service de la mission (1 p. A4 maximum)
- Une proposition de disponibilités pour effectuer la mission.

## **8. Durée de validité**

30 jours calendriers à compter de la date limite de réception des offres.

## **G. DISPOSITION DIVERSES**

### **9. Cession de droits intellectuels :**

Les droits de propriété intellectuelle portant sur les œuvres, en ce compris les documents préparatoires, créées par l'adjudicataire, ses consultants ou sous-traitants en exécution du présent marché seront, au fur et à mesure de leur création, cédés de manière exclusive au pouvoir adjudicateur. Le prix de cette cession, valable pour toute la durée des droits d'auteur et pour le monde entier, est compris dans le prix du présent marché.

La cession englobe l'ensemble des droits patrimoniaux (reproduction, communication, diffusion) sur les œuvres et permet au pouvoir adjudicateur à procéder à des modifications raisonnables des œuvres.

Les œuvres seront considérées comme achevées à la livraison du présent marché.

L'adjudicataire renonce à ce que son nom soit mentionné lors de l'exploitation des œuvres

### **10. Différends et litiges**

En cas de différend, les parties s'efforceront de trouver un terrain d'entente pour une solution amiable et équitable.

Les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, rôle francophone, sont seuls compétents pour connaître des litiges relatifs à l'exécution du présent marché, y compris en cas de procédure en référé.

## **H. DEMANDES D'INFORMATIONS**

Les demandes d'informations complémentaires peuvent être adressées à :

Pour le site internet [cellulearchi.be](http://cellulearchi.be) :  
Typhaine Moogin  
[typhaine.moogin@cfwb.be](mailto:typhaine.moogin@cfwb.be)  
+32 (0) 2 413 38 62

Pour le site internet [archives.archi](http://archives.archi) :  
Lamy Ben Djaffar  
[lamy.bendjaffar@cfwb.be](mailto:lamy.bendjaffar@cfwb.be)  
+32 (0) 2 413 34 55